

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1418

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 36

Supprimer les alinéas 15 et 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces deux alinéas permettent au Gouvernement de contourner le pouvoir parlementaire concernant la question de la couverture santé tout en se passant en se passant des consultations pourtant obligatoires en la matière.

Evincer ainsi le Parlement n'est évidemment pas souhaitable.